

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE GRIGNY
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **27 septembre 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	20	9	0

Date de convocation le **20 septembre 2024**

Président: M. Xavier **ODO**

Secrétaire de séance : Mme Victoria **MARI**

Présents :

M. Xavier **ODO**, Mme Isabelle **GAUTELIER**, Mme Najoua **AYACHE**, Mme Victoria **MARI**, M. Frédéric **SERRA**, Mme Irène **DARRE**, M. Christophe **CABROL**, Mme Marie-Claude **MASSON**, M. Djamel **MESAI-MOHAMMED**, Mme Nathalie **COURREGES**, M. Hervé **NOUZET**, M. Amar **MANSOURI**, M. Olivier **CAPELLA**, Mme Delphine **FAURAND**, M. Florian **CAMEL**, Mme Pia **BOIZET**, M. Jérôme **BUB**, M. Monji **OUERTANI**, M. Arnaud **DEROUBAIX**, Mme Marie-Line **JULLIEN**

Procuration :

M. Guillaume **MOULIN** donne pouvoir à Mme Isabelle GAUTELIER, M. Florian **RAPP** donne pouvoir à M. Christophe CABROL, Mme Maria **MARTINEZ** donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Maxime **MONTET** donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Aurélie **FRONTERA** donne pouvoir à Mme Najoua AYACHE, Mme Chloé **OLLAGNIER** donne pouvoir à Mme Victoria MARI, M. Théo **VIGNON** donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, M. Roland **DÉCOMBE** donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, Mme Daniela **SEIGNEZ** donne pouvoir à M. Jérôme BUB

CESSION DES PARCELLES AI 294 ET AI 296 SITUÉES RUE CHARLES DE GAULLE

Considérant les parcelles de terrain nu cadastrées AI 294 et AI 296, situées rue Charles de Gaulle, dont les superficies respectives sont 791 m² et 100 m², soit une superficie totale de 891 m², appartenant à la Ville de Grigny ;

Considérant que ces parcelles jouxtent le tènement appartenant à l'indivision Grillet, située rue Waldeck Rousseau ;

Considérant que l'indivision Grillet a décidé de céder sa propriété en vue de la réalisation d'une opération immobilière ;

Considérant que le projet immobilier présenté par la société OGIC, qui comprend la construction de 47 logements répartis sur 4 bâtiments, répond aux préconisations de la Ville pour les constructions neuves ;

Considérant que les deux parcelles de la Ville peuvent être incluses dans l'emprise du futur projet immobilier ;

Considérant que ces parcelles n'ont jamais fait l'objet d'un usage direct par le public et qu'il n'y a jamais eu de service public à cet endroit ;

Considérant que ces parcelles appartiennent au domaine privé de la commune et qu'elles ne nécessitent ni désaffectation ni déclassement ;

Considérant que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte à des fonctions de desserte ou de circulation ;

Considérant l'estimation de la valeur vénale des biens par France Domaine ;

Considérant la valorisation du patrimoine de la commune et l'accord trouvé avec la société OGIC ;

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ACCEPTER la cession des parcelles AI 294 et AI 296 à la société OGIC ;

DE DIRE que le prix de cession est fixé à 220 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Ville, l'acte authentique et tous documents afférents ;

DE DIRE que les frais de notaire seront pris en charge par l'acquéreur ;

DE DIRE qu'une l'étude notariale sera chargée de l'établissement de l'acte.

Suffrages exprimés	29	
Vote(s) Pour	29	M. Xavier ODO , Mme Isabelle GAUTELIER , M. Guillaume MOULIN , Mme Najoua AYACHE , M. Florian RAPP , Mme Victoria MARI , M. Frédéric SERRA , Mme Irène DARRE , M. Christophe CABROL , Mme Marie-Claude MASSON , Mme Maria MARTINEZ , M. Djamal MESAI-MOHAMMED , Mme Nathalie COURREGES , M. Hervé NOUZET , M. Amar MANSOURI , M. Olivier CAPELLA , M. Maxime MONTET , Mme Delphine FAURAND , Mme Aurélie FRONTERA , Mme Chloé OLLAGNIER , M. Théo VIGNON , M. Florian CAMEL , M. Roland DÉCOMBE , Mme Pia BOIZET , M. Jérôme BUB , Mme Daniela SEIGNEZ , M. Monji OUERTANI , M. Arnaud DEROUBAIX , Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

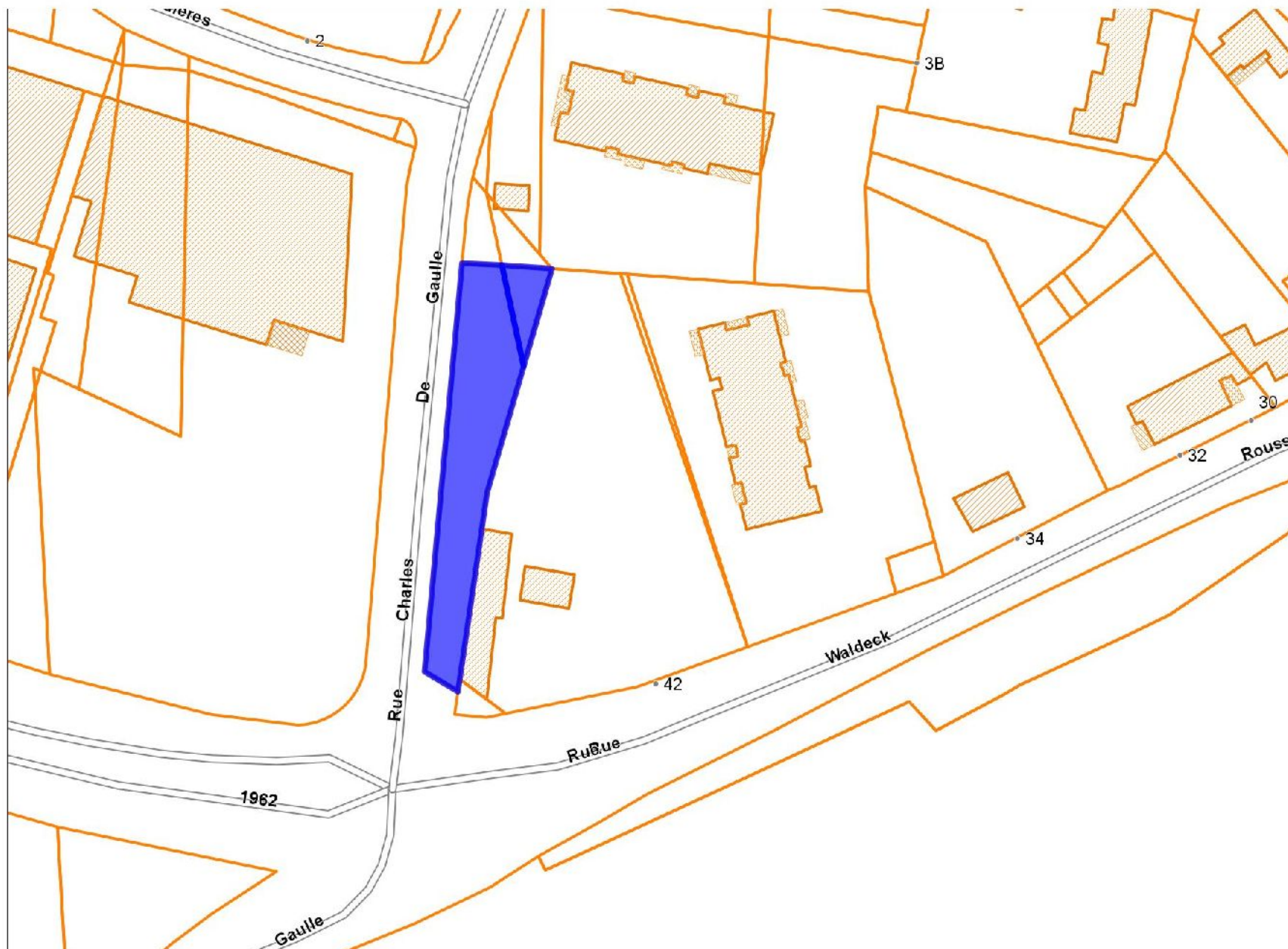
Ainsi fait et délibéré le vendredi 27 septembre 2024.

Le Maire,
Xavier ODO.

Le secrétaire de séance
Victoria MARI.

Légende

- Plans d'eau
- Axe de voie
- Nom voie à l'axe
- Numéro de voirie



1:1130

m 10 20 30 40 50